

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13 % affectée aux établissements de formation technologiques et professionnelles
Décret N° 2019-1491 du 27 Décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire : 210072
MAISON FAMILIALE RURALE
4 RUE DUE LAVOIR
21700 AGENCOURT

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise

Nom Prénom :

Tél : Email :

Votre masse salariale 2021 : €

X 0.68 % = €

Solde Ecole de 13 % TA 2022 : €

Subvention en matériel déductible € Bonus alternant déductible : €

Montant de votre versement : € Code UAI de l'Ecole : 0 2 1 1 5 7 8 B

Au profit de l'Ecole : MAISON FAMILIALE RURALE D'AGENCOURT

Mode de règlement :

Virement Domiciliation CCM NUIITS ST GEORGES

IBAN FR76 1027 8025 1300 0503 1854 539 BIC CMCIFR2A

Mode de règlement :

Chèque

N°

A l'Ordre de MAISON FAMILIALE RURALE D'AGENCOURT